

server en outre que l'auteur se trouve en opposition avec les *Annales* des Chartreux, quand il prétend que ce fut Terric qui appela ces religieux dans le désert de la Sylve-Bénite. De plus, remarque assez curieuse, les *Annales* ne font pas mention de la cession du territoire d'Ars à la maison de la Sylve par Alexandre III, et se contentent de dire qu'il lui fut donné par Humbert III, comte de Savoie. Il y a, *sans doute*, de la prudence chez le rédacteur des *Annales* ; mais Chorier, qui avait consulté les archives de la Sylve, rétablit les faits et ajoute qu'Humbert et l'archevêque de Vienne ne firent que corroborer de leur autorité cette donation du pape. Pourquoi donc ce mutisme des *Annales* sur tout ce qui touche à Ars, devenu propriété des Chartreux, et à la catastrophe qui en fut la suite, suivant la tradition, *par la vengeance de Dieu*? Chorier, du reste, tout en se faisant l'écho des erreurs populaires, a soin d'ajouter que, si les masures de cette petite ville paraissent encore sur le bord du lac et en partie dans ses eaux, c'est ce qui a *fait croire* qu'elle avait été submergée.

1681. Après Chorier, et neuf ans plus tard seulement, se présente Morozzo, abbé de l'Ordre de Citeaux à Turin et, plus tard, évêque de Saluces Historien de l'Ordre des Chartreux (1), et dans son désir de faire ressortir tout ce qui peut rehausser cet Ordre aux yeux de la chrétienté, il adopte, sans critique comme sans preuves, toutes les traditions populaires sur la Sylve-Bénite et le bourg d'Ars, *pagus*. Loin de repousser, comme Chorier, ce qui blesse la raison et le bon sens, il retranche de son récit, qui est presque une traduction de celui de l'historien dauphinois, ce qui, pour lui, n'est pas une affirmation du droit qu'Alexandre III s'était arrogé. Il

(1) *Theatrum chronologicum sacri cartysiensis ordinis*, par Ch. Jos. Morotius ; Turin, Sinibaldi, 1681, p. 228 et 229.

V. la Pièce justificative D.